

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille douze, le dix juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
4 juillet 2012

Conseillers en exercice : 26  
Présents : 17  
Procuration : 4  
Votes : 21

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2012

### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, LESCOT Vincent.

TROUSSEL Marc a donné procuration à LEYDET Michel, GAVANON Michel a donné procuration à PANCIN Pierre, JULLIAN Madeleine a donné procuration à MISTRAL Christiane, AMAT Bruno a donné procuration à ROSELLO Louis.

### Absents excusés :

PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires financières

### 1.1. Assujettissement du Budget annexe Lotissement La Fauvette à la TVA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le Budget annexe du Lotissement La Fauvette a été créé par délibération du 12 avril dernier.

A la demande de Mme la Trésorière, il convient d'assujettir ce budget à la TVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

### 1.2. Régularisation d'écritures relatives à la réalisation du lotissement Les Peupliers (D)

Rapporteur : Max GILLES

A la demande de Mme la Trésorière, il y a lieu de procéder à des rectifications d'écritures comptables afin de régulariser l'opération de réalisation du Lotissement Les Peupliers au regard de la TVA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder aux écritures comptables et budgétaires requises par le comptable public.

## 2. Affaires administratives

### 2.1. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (D)

## 2.2. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité. Ces rapports doivent ensuite être présentés en conseil municipal.

La SOGEDO, gestionnaire des services, a transmis les rapports correspondants pour l'année 2010.

Ces documents sont consultables en mairie.

### Service de l'Eau :

- Longueur du réseau : 2011 : 30 854 ml pour 28 047 ml en 2010, soit une augmentation de 8,3 %
- Abonnés : 2011 : 1 545 pour 1 536 en 2010, soit une augmentation de 0,6 %
- Coût au m3 : Eau + Assainissement : 2,43 € / m3 (pour une consommation de référence de 120 m3 / an).
- Consommation :
  - 76,12 % des abonnés consomment entre 0 et 150 m3 / an
  - 22,27 % des abonnés consomment entre 150 et 500 m3 / an
  - 0,52 % des abonnés consomment entre 500 et 1 000 m3 / an
  - 1,10 % des abonnés consomment plus de 1 000 m3 / an
- Volume produit : 354 466 m3 pour 201 278 m3 facturés
- Volume consommé autorisé et non facturé : 1 616 m3, dont :
  - 406 m3 : défense incendie
  - 650 m3 : arrosage
  - 440 m3 : lavage voirie
  - 120 m3 : forains
- Rendement du réseau sur une longueur de 30 854 km

	2009	2010	Evolution
Volume produit	298 928	354 466	+ 18,6 %
Volume non facturé	2 624	2 644	+0,8 %
Volume des pertes	93 989	150 544	+60,2 %
Indice linéaire de pertes	9,2	13,4	+47,9 %

Ce volume de pertes devrait être réduit après la réalisation des travaux notamment sur le Chemin Notre Dame et l'avenue Gabriel Péri.

Le nombre de réparations passe de 5 en 2010 à 7 en 2011 soit une hausse de 40 %.

- Qualité de l'eau :
  - Seule la désinfection au chlore est faite sur le réseau (150 kg utilisés en 2011).
  - Les analyses relevées par l'Agence Régionale de la Santé et effectuées par le laboratoire d'analyse Carso à Lyon sont faites sur la ressource, la production et la distribution.

- Analyses bactériologiques : sur 14 analyses : 100% conformes
- Analyses physico-chimiques : elles portent sur les composés organiques, les pesticides, les sous-produits de désinfection et la radioactivité, sur 14 analyses : 100 % conformes

L'eau d'Eyragues présente une bonne qualité et ce résultat témoigne d'un bon fonctionnement des installations.

### Service de l'Assainissement :

- Nombre d'abonnés en 2011 : 1 418 pour 1 370 en 2010 soit une augmentation de 3,5 %.
- Volume d'assainissement facturé : 2011 : 168 564 m<sup>3</sup> pour 171 000 m<sup>3</sup> en 2010
- Volume traité par la STEP : 259 177 m<sup>3</sup>
- 478 tonnes de boues traitées en station en 2011 avec un taux de conformité de 100 %.
- La STEP est équipée d'une auto surveillance qui contribue considérablement à la bonne qualité des rejets.

### Activité Clientèle SOGEDO :

	2010	2011	Evolution
Nombre factures émises	3 412	3 543	+ 3,84 %
Nombre de suspension de services	3	4	+ 33,3 %
Contentieux en cours	2 992 €	2 323 €	
Echéancier accordé	9	8	- 11,11 %

Le taux de réclamations clientèle qui est un indicateur de performance est défini par le nombre de réclamations / 10 000 habitants.

En 2010, 5 réclamations pour 1 536 abonnés soit un taux de réclamation de 3,6 contre 2 réclamations en 2011 pour 1 545 abonnés soit un taux de 1,3 %.

Pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> le montant de la facture d'eau s'établit à 183,21 € TTC et à 291,07 € TTC avec l'assainissement.

### Conclusions :

- L'eau d'Eyragues est de bonne qualité
- Le coût du m<sup>3</sup> est en deçà du prix moyen national
- La STEP fonctionne bien et les rejets sont de bonne qualité
- Le fermier a un suivi rigoureux sur le réseau, il a également une activité soutenue et une bonne qualité de service auprès des abonnés

Des travaux sont en cours pour la réfection du réseau Chemin de Notre Dame et pour la sécurisation des interventions sur le réservoir de la Boule Bleue.

### **2.3. Approbation de la note d'information sur l'application de la majoration des droits à construire (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Sénat a adopté ce jour un projet de loi visant à l'abrogation de ce dispositif.

En conséquence, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **2.4. DSP Crèche – Principe de mise en délégation de service public (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération en date du 10 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé la signature d'un contrat de délégation du service public pour la gestion, l'animation et l'entretien de la crèche municipale avec la société Défi Crèche.

Ce contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2012.

M. le Maire présente le rapport sur le mode de gestion et les caractéristiques du futur contrat de délégation et demande au Conseil de valider le principe de la mise en délégation du service public de gestion, d'animation et d'entretien la crèche.

Après en voir délibéré,

OUI l'exposé de M. le Maire,

VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Maire annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de crèche municipale de la Commune d'Eyragues et transmis aux membres de l'assemblée le 04 juillet 2012,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 juin 2012,

CONSIDERANT que le contrat d'affermage du service de la crèche municipale de la commune arrive à expiration le 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver le principe de l'exploitation du service de la crèche municipale dans le cadre d'une délégation de service public.  
(Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, le conseil municipal n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service.)
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les

conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

## **AUTORISE :**

Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public et à signer tout document y afférent.

### **2.5. DSP Crèche – élection de la Commission d'Ouverture des Plis (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Lors du dernier Conseil Municipal les modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis ont été arrêtées.

Le 30 décembre une seule liste a été déposée.

Liste 1 :

Titulaires :

- Marc TROUSSEL
- Yvette POURTIER
- Patrick DELAIR
- Françoise BASNEL
- Brigitte MIGNOT

Suppléants :

- Pierre PANCIN
- Odile POUJOL
- Michel LEYDET
- Rémi GOLFETTO
- Vincent LESCOT

Le Conseil municipal procède au vote et l'élection de la liste ci-dessus est prononcée à l'unanimité.

## **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

### **3.1. Avancement de travaux/projets**

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations.

#### **3.1.1. La Fauvette**

#### **3.1.2. Restaurant scolaire**

#### **3.1.3. Parking Bouchet**

#### **3.1.4. Chemin de Notre Dame**

#### **3.1.5. Renouvellement DSP Eau et Assainissement**

#### **3.1.6. Espace Michel**

#### **3.1.7. Accueil de loisirs**

## **4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)**

## 5. Divers

*Mme Yvette POURTIER informe le Conseil sur l'opération petit déjeuner au profit de l'association ....., le formulaire de commande sera mis à disposition sur le blog communal et joint au prochain eyraguen.*

*M. David MARCEL signale que les platanes doivent être traités.*

*M. André RICARD indique que ceci est programmé pour ce soir.*

*Mme Christelle MISTRAL fait part au Conseil des remarques des parents sur la dangerosité de la circulation des véhicules traverse Serge Rochette le lundi de la Saint Bonet notamment au moment de la sortie des classes. Par ailleurs, ce jour-là les cars scolaires n'ayant pu traverser la Ville, les enfants descendant au Clos Serein ont été déposés aux Allées sans que personne n'ait été prévenu.*

*M. le Maire indique que ce dernier point sera étudié avec les transporteurs et le Conseil Général. En ce qui concerne la circulation sur la Traverse Serge Rochette, un policier municipal sera affecté à la surveillance de la circulation aux heures d'entrée et de sorties d'écoles.*

*M. Louis ROSELLO indique au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni et fait le point sur l'activité du CCAS : 20 familles prennent le repas à 1,50 € et le CCAS a distribué quelques bons d'achats de 30 € pour des produits de première nécessité, complétés de 15 € pour des achats de fruits et légumes.*

*Il indique également que les impayés de facture d'eau sont signalés par la SOGEDO et qu'une solution a été trouvée pour l'ensemble des cas à l'exception de 7 personnes de mauvaise foi.*

*M. Eric DELABRE remercie la municipalité pour le soutien apporté à l'organisation de la Saint Eloi.*

*Mme Christiane MISTRAL indique que jeudi une équipe de tournage vient sur la Commune afin de tourner un film de présentation de la Commune pour le site touristique du Pays d'Arles dans le cadre du projet "Panier".*

*M. Pierre PANCIN rappelle aux membres du Conseil qu'ils sont invités à participer à la Pégoulade et que le rendez-vous est fixé à 21h30 à la Salle des Fêtes.*

*Mme Françoise BASNEL indique au Conseil Municipal que les activités du Centre de Loisirs ont débuté Lundi et que la Kermesse est prévue le 26 juillet à 19h.*

*M. le Maire fait part de la création d'une nouvelle association Li Farcejaire d'Eirago (Les Farceurs d'Eyragues) et des remerciements de la SPA pour le versement de la subvention.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES